



DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 août 2021

N° 2021-94B

L'an deux mille vingt et un, le 3 août, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Azet, sous la Présidence de M. CARRERE

Référence écriture délib :
PC/CS/CS

Présents votants (10) : MMES BEYRIE Maryse, RAHALI Sabine, MM CARRERE Philippe, DESCOUENS Bernard, HELARY Yann, ISOART Jean-Michel, LACAZE Noël, MIR André, MOUNIQ Jean, RICARD Louis

Nombre de membres en exercice :
15

Qui ont pris part à la délibération :
10
dont procuration

Votes pour : 10

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Date de la convocation :
27 juillet 2021

Excusés : MM CARTAN Olivier, DUBARRY Jean-Bertrand, DUBERNARD Alain, ESTRADE Pierre, RIVIERE Alain

Présents non votant : MME FOUGA Sabine, M PELIEU Michel

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président expose la demande d'avis émise par la DREAL, concernant la DUP pour les travaux de création :

- Des lignes électriques souterraines à 225 000 volts pour le raccordement du poste d'Arreau au poste de Lannemezan ;
- Des raccordements du poste d'Aure au réseau de 63 000 V en technique souterraine.

Monsieur le Président propose d'en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le bureau communautaire décide :

OBJET : RTE – Avis d'utilité publique

- D'émettre un avis favorable concernant la DUP pour les travaux de création :
 - des lignes électriques souterraines à 225 000 volts pour le raccordement du poste d'Arreau au poste de Lannemezan tout en regrettant que ces lignes empruntent la RD 929 considérant les désordres importants qu'ils vont générer ;
 - Des raccordements du poste d'Aure au réseau de 63 000 V en technique souterraine.

Envoyé en préfecture le 05/08/2021

Reçu en préfecture le 05/08/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 065-246500573-20210803-2021_94B-DE

- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus

Le Président,
Philippe CARRERE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU